



Le président

Communiqué de presse.

Titulaires de l'AAH, faites vos comptes !

Enfin ! Toutes les personnes concernées attendaient la revalorisation de l'Allocation aux Adultes Handicapés, a fortiori en raison de leur perte de pouvoir d'achat consécutive à l'inflation importante de ces deux dernières années.

Ce sera chose faite au début du mois de mai – et non pas au 1^{er} avril comme claironné urbi et orbi – les Caisses d'Allocations Familiales ayant annoncé qu'elles n'effectueraient le versement rénové qu'à partir du mois suivant !

Pour autant, compte tenu que le taux officiel d'inflation a été de 5,2 % en 2022 et de 4,9 % en 2023 – et de 21,5 % en ce qui concerne les prix alimentaires entre janvier 2022 et mars 2024 selon le panier test de « 60 millions de consommateurs », domaine qui touche particulièrement les personnes aux faibles revenus, ce qui est le cas des titulaires de l'AAH – l'augmentation prochaine de l'allocation de 96,19 € par rapport à 2022 ne comblera pas l'inflation enregistrée, c'est le moins que l'on puisse dire !

Bien entendu, le montant de l'AAH reste toujours désespérément sous le montant du « seuil de pauvreté » dont le dernier chiffre publié par l'INSEE, soit 1102 €, remonte à ... 2019 !

Et voilà comment les personnes dites handicapées sont chaque année un peu plus « handicapées » par un gouvernement, en principe chargé de supprimer, ou à défaut de réduire, les obstacles les « situations de handicap » vécues par plusieurs millions de nos concitoyens !

Dijon, le 14 avril 2024.